

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 18 juin 2015

Prise de position de la FPSL sur le train d'ordonnances agricoles de l'automne 2015 Davantage de corrections sont nécessaires

Direction

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Les modifications proposées dans le train d'ordonnances agricoles 2015 vont certes dans la bonne direction, mais davantage de corrections sont nécessaires. La Fédération des Producteurs Suisses de Lait ne partage pas l'avis de l'Office fédéral de l'agriculture, qui a publié cette semaine un bilan enjolivé de la Politique agricole 2014-2017. Pour les producteurs de lait, qui ont subi des pertes considérables, cette évaluation positive constitue même un affront.

L'abandon du taux plancher face à l'euro et la chute des prix du lait ont entraîné une forte dégradation de la situation pour une grande partie des exploitations laitières. Des milliers de producteurs de lait ont dû faire face à des baisses de revenus et vu leurs paiements directs diminuer de 5000 francs, 10 000 francs, ou plus. Les retombées de l'abolition du taux plancher sur l'agriculture, et sur les producteurs de lait en particulier, sont minimisées ou même passées sous silence. Afin de les corriger ou du moins d'en réduire l'impact, davantage de corrections que celles proposées dans le train d'ordonnances agricoles de l'automne 2015 sont nécessaires. Les mesures de simplification des tâches administratives proposées dans le cadre de la procédure d'audition sont insuffisantes, la majorité d'entre elles ne réduisant pas, ou alors seulement de façon marginale, la complexité et le travail administratif pour les exploitations agricoles.

Dans le cadre de l'audition, la FPSL et l'Union suisse des paysans exigent des mesures concrètes pour la simplification des programmes, des mesures et des prescriptions et pour la réduction du travail administratif afin de décharger les agriculteurs de manière effective.

Le programme de « production de lait et de viande basée sur les herbages » (PLVH) engendre des conflits d'intérêts et pose des problèmes de mise en œuvre. En effet, les rations uniquement à base de fourrages provenant de prairies et de pâturages peuvent avoir des répercussions négatives sur le bien-être animal et sur la qualité du lait et de la viande.

La Fédération des Producteurs Suisses de Lait demande notamment les corrections suivantes :

- La valeur minimale actuelle de l'UMOS nécessaire pour percevoir des paiements directs, qui est actuellement de 0,25, doit être maintenue. Un facteur minimal de 0,3 UMOS au moins serait indiqué en région de plaine.

Téléphone 031 359 51 11
Téléfax 031 359 58 51
smp@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

swissmilk

- La FPSL soutient expressément la limitation des contributions à la biodiversité à la moitié de la surface d'une exploitation ainsi que la réduction proposée des taux pour les surfaces exploitées extensivement, qui s'imposait déjà rien qu'en raison de la situation liée au taux de change.
- Le maïs plante entière et la betterave fourragère doivent pouvoir être pris en compte dans le bilan pour la PLVH et la mise en œuvre et les contrôles, simplifiés.
- S'agissant de l'adaptation des droits de douane dans la réglementation sur les importations agricoles, il faut profiter de la marge de manœuvre existante pour atténuer les effets de la situation liée au taux de change.
- Les contributions pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST) et les sorties régulières en plein air (SRPA) doivent être suffisamment augmentées.

Ces corrections sont à mettre en œuvre rapidement.

Vous trouverez la prise de position de la FPSL sur

<http://www.swissmilk.ch/fr/producteurs-de-lait/politique/prises-de-position.html>

Renseignements :

Kurt Nüesch, directeur de la FPSL

031 359 52 11

079 661 41 59

Thomas Reinhard, chef de projet de la FPSL

031 359 54 82

2443 signes (espaces comprises)

